

„ liés par une longue suite de siècles qui
 „ leur a imprimé un caractère de force &
 „ de vérité que l'intérêt, l'intrigue & le
 „ pouvoir ne parviendront jamais à affoi-
 „ blir & à détruire. C'est dans les monu-
 „ mens historiques qu'il faut aller cher-
 „ cher l'origine, l'antiquité, la sainteté &
 „ les avantages des immunités ecclésiasti-
 „ ques antérieures à la monarchie Françoi-
 „ se, établies par Constantin & les conci-
 „ les, confirmées, défendues & respectées
 „ par Clovis & ses successeurs. Elles ont
 „ été réunies à la constitution, au gou-
 „ vernement, à la législation, à la société.
 „ C'est donc ici véritablement une loi con-
 „ stitutive qui tient à l'essence de la mo-
 „ narchie, un pacte national, un contrat
 „ synallagmatique, un droit transmis à nos
 „ souverains, qui doit être conservé sans
 „ mélange & sans altération. On ne peut
 „ aujourd'hui détruire une loi constitutive
 „ sans ébranler l'état, & anéantir l'ouvrage
 „ de nos rois, qui ont confirmé les immu-
 „ nités ecclésiastiques par des édits, des
 „ déclarations, des lettres-patentes, des
 „ arrêts, des ordonnances, des traités, des
 „ contrats, des sermens & des promesses ;
 „ on doit, au contraire, s'y rappeler, com-
 „ me au principe de sa vigueur & de sa
 „ prospérité ; les institutions primitives,
 „ les usages antiques & solennels, sont les
 „ fondemens & les pierres angulaires de l'é-
 „ difice ; la main la plus habile ne peut
 „ toucher sans causer l'ébranlement de toute
 „ la masse. „

(Nous reviendrons encore sur cet ouvrage, si les
 autres matières le permettent.)